



Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan
- Jardin privatif de 3 mètres de profondeur non-clos sur rue.
- Garage implanté à 5 mètres de la limite parcellaire

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan
- Jardin privatif de 3 mètres de profondeur non-clos sur rue.
- Garage implanté à 5 mètres de la limite parcellaire

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan
- Jardin privatif de 3 mètres de profondeur non-clos sur rue.

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan
- Jardin privatif de 3 mètres de profondeur non-clos sur rue.

Zone constructible :

- Hauteur < 8m
- Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 % et/ou Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
- Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan

- enrobé classique
- enrobé grenailé
- bicouche volcanique
- sablé volcanique
- mélange terre / pierre
- dalles enherbées
- noue
- prairie fleurie
- jardins potagers
- enherbement sur TV
- arbres plantés
- arbres / haies existants conservés
- arbres existants supprimés

- 01 stationnement "visiteurs" (numérotation grise)
- 01 stationnement attribué au lot 08 (numérotation bleue)
- 01 stationnement attribué au lot 15 (numérotation rouge)
- aire de manœuvre véhicule incendie

